

## À propos du Partenariat pour une forêt en santé

Le Partenariat pour une forêt en santé a comme objectif de garder nos forêts vertes et en santé en les protégeant contre les épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette.

Le projet et partenariat de recherche a vu le jour en 2014 et regroupe des chercheurs et des représentants du milieu universitaire, des gouvernements provinciaux et fédéral et de l'industrie qui œuvrent en collaboration pour ralentir la croissance des populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

**Le projet, connu sous le nom de Stratégie d'intervention précoce (SIP), consiste à surveiller, à détecter et à traiter les zones au Canada atlantique où les populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sont relativement faibles, mais en croissance, pour les empêcher d'atteindre des niveaux épidémiques.**

### Qu'en est-il de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans l'est du Canada?

Une épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'est déclarée au Québec en 2006 et, depuis, elle s'est étendue pour atteindre plus de 13 millions d'hectares, une superficie plus grande que la totalité des forêts du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. L'épidémie de la tordeuse des bourgeons en croissance au Québec a une incidence sur les populations dans les provinces voisines en raison de la dispersion de papillons sur de courtes et de longues distances. Ces événements de dispersion peuvent contribuer à l'établissement de nouvelles populations à des centaines de kilomètres du foyer d'éclosion.

- Des populations de tordeuses encore faibles, mais en croissance, sont présentes dans des régions du nord du Nouveau-Brunswick depuis 2013, et des traitements sont effectués chaque année depuis 2014. Les relevés annuels depuis montrent qu'une défoliation allant d'infime à légère a eu lieu sur moins de 500 hectares la plupart des années, surtout grâce aux résultats positifs obtenus avec les traitements de la SIP.
- À Terre-Neuve, les traitements de la SIP ont débuté en 2020 après que des événements de dispersion de papillons du Québec en 2018 et en 2019 ont contribué à l'établissement de populations.
- En 2020, Terre-Neuve a cartographié plus de 3 300 hectares de défoliation modérée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. C'est la première fois que la défoliation est cartographiée sur l'île depuis la dernière épidémie d'importance.
- En Nouvelle-Écosse, les populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette demeurent faibles, mais une surveillance intensive a permis de constater des augmentations de leurs niveaux. De plus, vu la possibilité constante de dispersion de papillons sur de longues distances, on s'attend à ce que des mesures de gestion deviennent nécessaires.
- Pour consulter les plus récentes zones ciblées par le programme SIP, allez à [Partenariatforestsante.ca](http://Partenariatforestsante.ca).

### Pourquoi est-ce important?

Une épidémie non contrôlée de la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Canada atlantique pourrait avoir les conséquences suivantes :

1. Pertes économiques directes et indirectes se chiffrant à 15,3 milliards de dollars sur 40 ans.
2. Perte d'emplois équivalant à 57 000 années-personnes.
3. Pertes annuelles de 3,2 millions de m<sup>3</sup> de l'approvisionnement en bois sur 30 ans (équivalant à l'approvisionnement en bois de 15 moulins).
4. Quand un arbre meurt, le carbone qui y est stocké est libéré dans l'atmosphère, ce qui fait perdre une importante source de stockage du carbone (la perte de 30 années de stockage accumulé équivaut à plus de 14 millions de voitures sur les routes pendant un an).

## À propos de la stratégie

### Quelles sont les options?

1. Ne rien faire et subir les conséquences économiques et environnementales de cette situation.
2. Procéder à des activités sylvicoles (avant les éclosions).
3. Récupérer les arbres morts et mourants une fois l'infestation commencée.
4. Maintenir en vie autant d'arbres que les budgets le permettent (protection du feuillage réactive classique).
5. Intervenir rapidement à l'aide de la SIP en visant les populations de la tordeuse des bourgeons avant qu'elles n'atteignent des niveaux dévastateurs (intervention précoce proactive).

### Quel est le plan?

- Protéger les forêts du Canada atlantique en étant **proactif** et en traitant les « points chauds » avant qu'ils ne se développent en infestations à grande échelle, comme le recommande la stratégie d'intervention précoce.
- Mener des travaux de recherche visant à raffiner les méthodologies et à comprendre d'autres impacts sur l'environnement des éclosions de tordeuses des bourgeons de l'épinette.
- Continuer à utiliser le Partenariat pour une forêt en santé pour mobiliser les collectivités, les parties prenantes et les titulaires de droits pour faire progresser cet important travail.

### Qu'en est-il de l'environnement?

Une infestation de tordeuses des bourgeons de l'épinette au Canada atlantique aurait des conséquences très graves pour les forêts de la région et les nombreux atouts de valeur qui en découlent (aspects écologiques, économiques et socioéconomiques, biodiversité).

- Trois produits antiparasitaires sont utilisés pour les traitements effectués dans le cadre de la SIP, soit : 1) un produit appelé tébufénozide qui imite l'action d'une hormone; 2) un produit contenant une bactérie appelée *Bacillus thuringiensis*; 3) un perturbateur du comportement reproducteur à base de phéromone appelé CONFOUND<sub>SBW</sub>. Ces insecticides sont autorisés par les gouvernements fédéral et provinciaux et sont aussi utilisés ailleurs à des fins similaires.
- La tordeuse des bourgeons de l'épinette est la seule espèce visée par les traitements, et les insecticides utilisés ne sont pas nocifs pour les humains ou les autres mammifères, les abeilles, les oiseaux ou les poissons quand ils sont utilisés conformément aux directives du fabricant.
- Les applications ont lieu dans le couvert forestier supérieur des épinettes et des sapins à des moments où leur effet sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette est au maximum à la dose la plus faible, ce qui contribue à assurer une utilisation responsable des produits.
- Avant de pouvoir être utilisés au Canada atlantique, les insecticides doivent avoir fait l'objet de tests scientifiques poussés par Santé Canada, dont des évaluations sur la santé et l'environnement, y compris les risques éventuels pour l'eau potable.
- Tous les produits ont fait l'objet de nombreux tests et sont homologués.
- Les permis d'application aérienne sont assortis de conditions visant à assurer l'utilisation sécuritaire des produits en dictant les exigences en matière d'avis publics, les marges de retrait des structures comme les maisons et les lignes électriques, et les conditions d'utilisation autour des cours d'eau et des zones écologiquement sensibles (par exemple, la prise d'eau potable).